

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Connaître la circulation monétaire en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Le nécessaire croisement des sources archivistiques, archéologiques et numismatiques

Jérôme Jambu

Number 187, September–December 2020

Actes du séminaire de Saint-Claude du 6 et 7 novembre 2019 :  
histoire et archéologie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1076110ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1076110ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Jambu, J. (2020). Connaître la circulation monétaire en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Le nécessaire croisement des sources archivistiques, archéologiques et numismatiques. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (187), 121–140. <https://doi.org/10.7202/1076110ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2020

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Connaître la circulation monétaire en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)

## Le nécessaire croisement des sources archivistiques, archéologiques et numismatiques

*Jérôme JAMBU*<sup>1</sup>

S'intéresser aux signes monétaires que sont les pièces de monnaie et à leur circulation participe à déterminer la nature des échanges et de leurs acteurs. Cela permet aussi d'évaluer les capacités financières et les niveaux de fortune des institutions et des individus. Dans l'espace colonial antillais, l'étude de la circulation monétaire renseigne également sur le relatif abandon de la question par la métropole : en effet, dans les « îles de l'Amérique française », et en l'occurrence en Guadeloupe, l'Etat si centralisateur n'intervient pas en la matière, ou très peu. Obsédé par les richesses qu'il peut tirer de ces territoires d'Outre-Mer, la disponibilité de numéraire pour les populations de ces espaces est pratiquement pour lui un non-sujet. Pourtant, les locaux, créoles ou régnicoles fraîchement débarqués, planteurs ou négociants de passage, et même les esclaves, en ont un impérieux besoin. La monnaie métallique, qui n'est pas le moyen de paiement exclusif<sup>2</sup>, sert à tout : paiement des salaires, achats d'« habitations » et d'esclaves – mais aussi de leur liberté –, de navires, etc... La circulation monétaire est dès

---

1. Conservateur, chargé des collections de monnaies étrangères, Département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque national de France (BnF). Maître de conférences en histoire moderne, Université de Lille, IRHiS UMR CNRS 8529. jerome.jambu@univ-lille.fr. Je remercie la SHG pour m'avoir invité à donner cette conférence, ainsi que la BnF et l'IRHiS pour avoir participé au financement de ce voyage d'étude.

2. Cette intervention n'a volontairement porté que sur ce seul moyen de paiement. Nos travaux en cours aborderont d'autres types de monnaie, comme celle de sucre, mais également les effets de commerce qu'étaient les billets à ordre, traites et lettres de change, ainsi que toute la variété des paiements en nature pratiqués aux Antilles.

lors un lien entre les hommes, comme le passage d'une pièce de monnaie d'une main à une autre le symbolise. La même espèce monétaire peut remplir une dame-jeanne de tafia, nourrir une famille en manioc, raccommoder un mât ou être thésaurisée pour agrandir un domaine. Comme dans tant d'autres espaces, nul autre objet n'est plus commun à tous les « peuples » de la Guadeloupe métissée.

Ses habitants se tournent pour se fournir vers les terres continentales les plus proches, américaines et étrangères, espagnole et portugaise. Territoire français, la Guadeloupe – tout comme la Martinique, Grenade ou Saint-Domingue – utilise donc des monnaies provenant d'Etats souvent ennemis du roi parce qu'elle n'a pas d'autre choix et que leur profusion est tentante. Les autorités locales, les troupes stationnées, les corsaires en temps de guerre et les pirates en temps de paix, les négociants, interlopes ou non, etc., sont les vecteurs de pénétration des pièces de monnaie dans l'île, qui fait par ailleurs preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'innovation afin de pallier ses manques en petit numéraire.

Le résultat de cet intense métissage métallique est infiniment complexe. On trouve sur ce confetti de France la plus grande variété d'espèces qui soit, dont la valeur ne cesse de varier, avec des goûts et des pratiques parfois étonnants, voire déroutants : les Indiens autochtones ne préféreraient-ils pas le nombre à la qualité du métal des pièces de monnaie qu'on leur offrirait<sup>3</sup> ? Les historiens et les archéologues abordent rarement ce morceau de culture matérielle qu'est le numéraire, par difficulté de compréhension manifeste, par manque de formation évidente. Depuis les travaux d'Alain Buffon, introductifs et à ce titre insuffisants, rien n'a été écrit<sup>4</sup>. Pour comprendre les phénomènes en jeu, la numismatique est une « science auxiliaire de l'histoire » nécessaire, voire indispensable à l'histoire et à l'archéologie.

On rappelle que trois types de sources permettent d'aborder la question de la circulation monétaire. Les sources archivistiques d'abord, bien connues des historiens et, de plus en plus, des archéologues. Celles-ci peuvent se diviser en trois groupes : les documents législatifs émanant de l'autorité centrale, consistant principalement, en la matière, en cris et débris de monnaies<sup>5</sup>, les plus connus ; les documents émanant des autorités locales (consultations, avis, mémoires, comptes de trésoreries, etc...) et d'institutions métropolitaines (comptes de fabrication des ateliers monétaires par exemple), considérablement variés ; les documents dits de la pratique (notariat, actes sous seing privé, correspondances, livres de compte et de raison, etc...), souvent les moins exploités, souvent les plus riches. Les données archéologiques sont quant à elles hélas trop peu prises en compte par les historiens. On peut, en matière monétaire, distinguer les monnaies de fouille, ramassées à l'occasion de campagnes programmées ou de sauvetage sous la tutelle des institutions consacrées (Inrap, SRA, DRASSM) ; les trouvailles isolées, hélas trop rarement déclarées en raison d'une législation coercitive fantasmée ; les dépôts monétaires, plus communément désignés sous le nom de « trésors » mais dont, disons-le dès maintenant, aucun n'a jamais été découvert en Guadeloupe malgré les

3. Jambu 2021a, chapitre 1.

4. Buffon 1979a et Buffon 1979b.

5. Le cri correspond à la mise en circulation d'une monnaie, le décri à son retrait.

légendes qui les entourent. Les collections numismatiques sont enfin les grandes oubliées, même des historiens de l'économie. Des institutions nationales comme le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ou étrangères comme l'American Numismatic Society détiennent des pièces de monnaie attribuées aux îles des Antilles, dont la Guadeloupe, patiemment collectées par leurs conservateurs et donateurs<sup>6</sup>. A Paris, c'est le fonds légué par Ernest Zay en 1908 qui en constitue le socle. Des collections privées, parfois fort anciennes, et le marché numismatique en général, sont un riche complément d'information puisque la pièce de monnaie est un objet qui s'échange encore ; paradoxalement, cela peut aussi être la cause de sa disparition puisque la valeur qui lui est attribuée peut susciter sa convoitise.

On souhaite donc présenter ici, dans un article d'approche qui fait l'écho d'un travail plus approfondi<sup>7</sup>, quelques éléments permettant d'utiliser à bon escient les « données monétaires » qu'historiens, archéologues et numismates peuvent un jour rencontrer, avoir à utiliser et, surtout, devraient croiser.

## I. CONNAÎTRE LA CIRCULATION MONÉTAIRE PAR LES MONNAIES DÉCOUVERTES EN CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

Les pièces de monnaies découvertes en contexte archéologiques sont suffisamment rares en Guadeloupe pour mériter d'être présentées les premières. On n'a, jusqu'à présent, relevé qu'une dizaine de sites où du numéraire a été légalement prélevé. Deux exemples parmi ceux-ci permettent de mesurer toute l'importance de ces découvertes, à condition d'être bien identifiées et analysées<sup>8</sup>.

### A. La nature des informations fournies par les monnaies de fouille

Sur le site de ce que l'on peut qualifier de charnier de Morne-Savon (Baie-Mahault), où des royalistes ayant livré l'île à l'Angleterre en 1794 ont été exécutés par les troupes républicaines venues la reprendre depuis la métropole<sup>9</sup>, trois pièces de monnaie agglomérées ont été prélevées près d'un squelette<sup>10</sup>. Il s'agit précisément de trois pièces de deux sous dites « de Cayenne », frappées à Paris entre 1782 et 1789 (doc. 1), dont la conservation en « pile » fait songer à un stockage en fond de poche ou de gousset, peut-être en rouleau. Elles nous indiquent deux choses : d'abord que ce type de petites pièces de billon<sup>11</sup> était particulièrement

---

6. Une partie de ces monnaies peuvent provenir des catégories précédentes.

7. Mémoire d'habilitation à diriger les recherches en cours de préparation sous le titre *Monnaies et moyens de paiement dans les îles de l'Amérique française (Petites Antilles, 1625-1848)*, ci-après Jambu 2021a.

8. On est en effet frappé par le traitement parfois dramatique réservé à de tels matériels. Les pièces de monnaie trouvées sur les épaves « dites napoléoniennes » de l'Anse à la Barque en témoignent. Vincens 2003, p. 38-42.

9. Romon, Stouvenot, Lafleur 2014.

10. Nous avons personnellement pu les faire restaurer et les identifier à la BnF.

11. Alliage d'argent et de cuivre, concernant ces espèces d'environ 20 % du premier et de 80 % du second.

apprécié dans l'île, puisqu'on en trouve d'importantes quantités d'une grande variété, en fouille comme dans les archives, sous différentes formes et appellations (sols « marqués », sols « noirs », etc...) ; ensuite que, s'agissant précisément de ces espèces, explicitement créées et fabriquées pour la Guyane<sup>12</sup>, celles-ci ont en réalité été distribuées en nombre en Guadeloupe à la fin du règne de Louis XVI, par un canal que nous n'avons pas encore identifié, puisque les échanges entre particuliers attestés entre l'île et la colonie sud-américaine ne peuvent à eux seuls expliquer leur véritable affluence<sup>13</sup>.



**Document 1. Monnaie n° 1 du site de Morne-Savon (Ø 22 mm).**

L'habitation Barbotteau (Port-Louis, route de la Piéta) témoigne quant à elle d'une activité sucrière importante et permanente aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>. Une partie de ce qui constituait le quartier des esclaves a été fouillé et, malgré des bouleversements de terrain, sans doute peut-on attribuer à cet espace trois objets monétiformes qui y ont été prélevés, dont l'état de conservation ne permettait originellement aucune identification (doc. 2), ce qui rappelle l'absolu nécessité de traiter correctement ce type de mobilier archéologique<sup>15</sup>. Parmi ceux-ci, une rondelle de cuivre (n° 3026) et deux « sols » : un douzain de Charles X, fabriqué entre 1590 et 1595 (n° 3008) et un double-sol de Louis XV fabriqué entre 1738 et 1760 (n° 3055). S'il peut sembler surprenant de rencontrer des pièces de monnaie aussi anciennes en Guadeloupe que celle de 1590-1595, frappée avant même l'installation de premiers colons français, cela est tout à fait normal. La durée de circulation des espèces, et notamment des petites dénominations, était en effet considérable. Songeons que les sols ou douzains de toute nature n'ont été définitivement retirés de la circulation qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, on ne peut pas voir dans les fameux doubles-sols de Louis XV, comme le font certains numismates<sup>16</sup>, des monnaies « coloniales ». Celles-ci, à la différence des pièces « de Cayenne » ou de celles que nous présenterons plus loin, n'ont pas en effet été fabriquées *exprès* pour les colonies ; au contraire, la monarchie y a souvent envoyé des espèces après leur décri sur le territoire métropolitain, d'où des états de conservation souvent médiocres. Enfin, la nature et la localisation des pièces de monnaies du site de la Piéta pourraient indiquer une certaine

12. Les édits de janvier 1782 et d'octobre 1788 précisent que ces pièces doivent être « transportées dans l'île de Cayenne où elles auront cours seulement ».

13. La Martinique semble présenter le même faciès (étude en cours).

14. Serrand 2017.

15. Nous avons personnellement pu les faire restaurer et les identifier à la BnF. Voir J. Jambu, « étude des éléments monétiformes », dans Serrand 2017, p. 417-420.

16. Par exemple Vlack 2004, p. 26-107 et Lecompte 2007, p. 19-25.

forme de monétarisation de l'économie servile des « nègres des champs », jusqu'à présent insoupçonnée<sup>17</sup>.



**Document 2. La monnaie artefact n° 3055 du site de la Piéta avant restauration.**

### *B. Dater un site avec les monnaies ?*

La présentation de ces quelques artefacts monétiformes découverts en contexte et de ce qu'ils peuvent nous apprendre nous rappelle qu'il est impossible de dater précisément un site grâce à la monnaie. Ainsi, sur celui de Moulin à Eau (Capesterre-Belle-Eau), une pièce de monnaie du XVI<sup>e</sup> siècle a été découverte<sup>18</sup>. Il s'agit d'un douzain de billon frappé sous Charles IX, vers 1572-1573, soit sans doute la plus ancienne pièce non transformée découverte en Guadeloupe. Le rédacteur du rapport restait prudent quant à son interprétation, tout en partageant son étonnement : « la date de frappe de cette monnaie, écrit-il, renvoie à une date butoir d'une soixantaine d'années antérieure aux premières occupations françaises (1635). » Cette pièce a en fait sans aucun doute été apportée sur l'île au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle était toujours en circulation dans le royaume. On songe à ce sujet à l'annonce médiatique des résultats des fouilles de Châteauguay, précisément sur l'île Saint-Bernard, juste au sud de Montréal, dans la Province de Québec, autre colonie française américaine<sup>19</sup>. Les archéologues s'émerveillaient alors d'avoir trouvé des *preuves* de présence française avant l'installation de Charles le Moyne à cet endroit en 1673, grâce à la découverte de deux pièces de monnaies, l'une frappée en 1593, l'autre en 1628 ; Montréal ayant été fondée en 1640-1642, on était pratiquement prêt à remettre en cause la datation de l'événement ! La durée de circulation des espèces doit donc impérativement être prise en compte afin de ne pas commettre de telles erreurs.

Les découvertes archéologiques de pièces de monnaie, incontestablement précieuses, ne livrent par ailleurs qu'un aspect de la circulation monétaire, en ne révélant que ce que les utilisateurs ont perdu. C'est, en effet, essentiellement

---

17. J. Jambu, communication non publiée aux Journée d'études *La monnaie des pauvres*, IDHES, université Paris Nanterre, 4-5 juillet 2019 : « Une économie monétaire chez les esclaves des Antilles françaises ? » Un chapitre sera consacré à la question dans Jambu 2021a, chapitre 10.

18. Mestre 2001, p. 8.

19. Marie-Laure Josselin, « Des découvertes archéologiques surprenantes à Châteauguay », *Radio-Canada*, 30 juillet 2015.

de « menue monnaie » dont il s'agit car, hier comme aujourd'hui, ce sont les petites dénominations que l'on égare sans trop y prêter attention. La photographie du numéraire circulant en Guadeloupe par le biais des trouvailles archéologiques est donc biaisée par nature et il faut, pour la connaître vraiment, y adjoindre d'autres sources, archivistiques notamment.

## II. CONNAÎTRE LA CIRCULATION MONÉTAIRE PAR LES ARCHIVES

Parmi la variété des sources présentées en introduction, on souhaite s'arrêter sur celles de la pratique, car elles recèlent d'informations concrètes, au contraire des sources formatées des autorités. Les actes notariés permettent d'entrer dans l'intimité du passé, d'autant que les archives départementales de la Guadeloupe conservent un fonds très riche<sup>20</sup>.

### A. Chercher et déterminer les « monnaies réelles et effectives »

Les inventaires après décès, souvent utilisés dans l'étude de la culture matérielle mais trop peu en histoire monétaire, nous intéressent à ce titre. Pourtant, là encore, l'image de la circulation monétaire qu'ils proposent n'est que partielle : quantitative certes, elle est en réalité surtout qualitative car l'on conservait, ou thésaurisait, quand on avait les moyens de les trier, les espèces de meilleure qualité. Les informations qu'ils nous livrent n'en sont pas moins de premier ordre. Buffon avait raison d'indiquer qu'il fallait les étudier systématiquement pour en tirer des données précieuses<sup>21</sup>, ce qu'il n'a pas pu réaliser et que nous avons entrepris.

L'un des plus anciens inventaires après décès conservé et retrouvé pour la Guadeloupe, est celui de Pierre Pagesy, propriétaire d'une petite habitation à Pointe-Noire, réalisé entre les 17 et 20 septembre 1759<sup>22</sup>. Le notaire trouve et compte chez le défunt cinq types de pièces de monnaie qui se répartissent ainsi (doc. 3) :

Nature et nombre des espèces	Valeur unitaire	Valeur totale	Proportion du métal
5 « quadruples d'Espagne » (or)	120 livres	600 livres	13,75 % de l'or
57 « pièces du Portugal » (or)	66 livres	3762 livres	86,25 % de l'or
44 « piastres gourdes » d'Espagne (argent)	7 livres 10 sols	330 livres	65,77 % de l'argent
Réaux, doubles et demis, d'Espagne (argent)	–	153 livres 15 sols	30,64 % de l'argent
2 « gros écus » de France (argent)	9 livres	18 livres	3,59 % de l'argent

### Document 3. Pièces de monnaie trouvées chez Pierre Pagesy en 1759 (ADG, 2<sup>E</sup>2/143).

20. On en profite pour remercier tout le personnel des archives, et particulièrement M. Garnier, pour leur aide et les facilités accordées au cours de nos recherches.

21. Buffon 1979b, p. 56-57.

22. Archives départementales de la Guadeloupe (ci-après ADG), 2<sup>E</sup>2/143.

Cet inventaire est une illustration fidèle de la nature, de l'origine et de la proportion des espèces d'or et d'argent qui circulaient dans la Guadeloupe de la 2<sup>nd</sup>e moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (illustrées doc. 4). On remarque tout d'abord que l'or se positionne sans complexe à la première place, avec 89,68 % de l'encaisse, devant l'argent à 10,32 %. Le métal jaune n'est constitué que de deux dénominations que l'on rencontre alors très fréquemment : *moëdes*, *portugaises* et autres pièces du Portugal fabriquées essentiellement au Brésil<sup>23</sup> (doc. 4a), très largement présentes devant les multiples de l'*escudo* espagnol frappés au Mexique, au Pérou ou en Colombie<sup>24</sup> (doc. 4b), depuis la découverte de gisements très productifs<sup>25</sup>. Pour l'argent, c'est l'Espagne et ses colonies qui règnent en maître, étant la principale et la première puissance argentifère mondiale entre le début du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ses grosses pièces de huit réaux d'argent, surnommées piastres ou *gourdes* aux Antilles françaises (doc. 4c), ancêtres du dollar étatsunien, sont universellement communes et appréciées dans tout l'espace caribéen<sup>26</sup>, tout comme ses divisions d'un demi, d'un et de deux réaux (doc. 4d), aussi appelés *escalins* sous l'influence des Hollandais au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La monnaie française, quant à elle, est tout à fait anecdotique avec deux écus de 6 livres créés en 1726, valant 9 livres des colonies (doc. 4e)<sup>27</sup>. La France refuse en effet catégoriquement, dans un esprit mercantiliste assumé et affirmé, de laisser sortir son numéraire de la métropole.



a. Espagne, quadruple (4 pistoles ou 8 escudos), 1742, Mexico.

23. La *moeda* portugaise était à l'origine le surnom donné à la pièce de 4 400 réis ou 4 cruzados, créée dans les années 1660. Par extension, dans l'espace antillais francophone, c'est le surnom qui fut donné aux pièces suivantes, les *peca* de 6400 réis (14,34 g à 917 ‰), créées dans les années 1720, aussi appelées *portugaises*. Vu le tarif prisé, il s'agit de ces secondes.

24. Le quadruple, au regard de la valeur prisée, est un quadruple de la pistole, la dénomination la plus commune qui servait de base comptable dans le royaume de France, elle-même double de l'*escudo* (cf. Jambu 2019a). Il s'agit donc d'une pièce de huit *escudos*, la plus grosse pièce d'or espagnole (27,07 g à 917 ‰).

25. Morrisson *et al.* 1999.

26. Jambu 2019b, p. 368-369.

27. Voir plus loin.



b. Portugal, moëde ou portugaise (6 400 réis), 1743, Lisbonne.



c. Espagne, piastre gourde (8 réaux), 1734, Mexico.



d. Espagne, réal ou escalin, 1682, Potosi.



e. France, écu de 6 livres, 1733, Lyon.

**Doc. 4 : Principales monnaies précieuses circulant en Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (collections de la BnF ©).**

Ainsi les Antilles françaises, et la Guadeloupe en particulier, se retrouvent-elles rapidement dans une situation monétaire d'une très grande complexité puisqu'elles accueillent toutes les espèces monnayées des autorités voisines.

Un second inventaire après décès plus tardif, datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'issue des troubles révolutionnaires et en pleine ère corsaire, illustre ce surcroît de difficulté auxquelles le chercheur peut être confronté. Chez Pierre Sauvêtre, au Gallion (Basse-Terre), en pluviôse de l'an XIII (février 1804), l'actif monte à près de 44 000 livres, comprenant plus de 25 500 livres d'immeubles, 3 150 livres d'esclaves et 560 livres de mobilier ; s'y ajoutent 7 493 livres 18 sols 3 deniers en espèces, argenterie et bijoux, soit 18 % de l'ensemble des biens. Les pièces de monnaie sont d'une très grande variété, avec 16 dénominations différentes, et révèlent à travers leur prise un certain nombre de pratiques (doc. 5)<sup>28</sup>.

*Argent monnayé :*

- 83 **gourdes** et une demie gourde : 751 l. 10 s.
- 96 pièces d'un quart de gourdes : 216 l.
- 20 **écus de six livres** et deux petits écus de trois livres : 207 l. 7 s 6 d.
- **1 pièce de cinq francs, valant huit livres six sous huit deniers : 8 l. 6 s 8 d.**
- 1 930 **escalins** : 1 447 l. 10 s.
- **5 pièces valant en tout : 5 l. 12 s 6 d.**
- 2 pièces valant en tout : 2 l. 10 s.
- **1 pièce de six sous tournois, valant dix sous : 10 s.**
- En **sous marqués**, la somme de : 418 l. 10 s.
- 957 pièces de dix sous, faisant ensemble : 478 l. 10 s.
- **29 pièces d'or du Portugal, pesant ensemble 97 gros et 10 grains, à 22 livres le gros : 2 137 l. 1 s 1 d.**
- **15 pièces d'or pesant ensemble 40 gros et 28 grains, à 20 livres le gros : 807 l. 15 s 6 d.**
- **1 pièce d'or pesant 2 gros et 61 grain, à 18 livres le gros : 51 l. 5 s.**
- 1 « **Louis Dauphin** » : 39 l. 10 s. (...).

« Plus il s'est trouvé enveloppé dans du papier savoir : une moëde, qui ayant aussi été vérifiée par ledit sieur Cayole, s'est trouvé peser trois gros moins un grain, faisant à vingt deux livres le gros, la somme de soixante quinze livres treize sous dix deniers ; et une petite montre en or avec sa chaîne en cuivre, dont une petite branche du bas de la chaîne est en or. Le sieur Gaveau a observé que cette moëde et cette montre appartiennent à un marin dont il ne se rappelle plus le nom, qui les a confiés, à titre de dépôt, audit feu sieur Pierre Sauvêtre. »

---

28. ADG, 2<sup>E</sup>3/9

*Argent monnoyé, Bijoux et argent etc.*

38.	quatorzevingt trois gourdons & une demi gourdons, faisant un argent de cette espèce la somme de Sept cent cinq unités un lièvre Sip Sou. s. i.	754.10.00
39.	quatorzevingt seize pièces d'un quart de gourdons chaque, faisant la somme de Deux cent seize lièvre. i.	216.00.00
40.	Vingt deux des Sip lièvre et deux petits deniers de trois lièvre chacun, le tout le univoir et valant un argent de la Colonie la somme de Deux cent Sept lièvre Sip Sou Sip Deniers. i.	207.7.6
41.	une pièce de Cinq francs faisant huit lièvre Sip Sou huit deniers. i.	8.6.8.
42.	neuf cent trente Escalins faisant la somme de mille quatre cent quarante Sept lièvre Sip Sou. i.	447.10.00
43.	Cinq pièces valant cinq lièvre deux Sip Deniers.	5.12.6.
44.	Deux pièces valant deux lièvre Sip Sou. i.	2.10.00
45.	une pièce de Sip Sou le univoir, valant Sip Sou. i.	1.10.00
46.	En Sou marqué pour la somme de quatre cent Sip huit lièvre Sip Sou. i.	418.10.00
47.	neuf cent cinquante Sept pièces de Sip Sou, faisant ensemble la somme de quatre cent soixante Sip huit lièvre Sip Sou. i.	478.10.00
48.	Vingt neuf pièces d'or recourues de Portugal, pesant ensemble quatorzevingt Sip sept gros et Sip grains, et faisant à Vingt deux lièvre le gros, la somme de Deux mille cent trente Sept lièvre un Sou et un denier. i.	2137.1.1.
49.	quinze pièces d'or pesant ensemble quarante gros et Vingt huit grains, faisant à Vingt lièvre le gros, la somme de huit cent Sept lièvre quinze un Sou Sip deniers. i.	807.15.6.

**Document 5. Pièces de monnaie trouvées chez Pierre Sauvêtre en 1804 (ADG, 2<sup>e</sup>3/9).**

Si certaines monnaies sont parfaitement identifiables (*gourdons* et divisions, *escalins*, *sous marqués*, etc.), d'autres le sont avec plus de difficulté puisque l'on n'en indique que le cours. Il faut donc croiser ces données avec les tarifs publiés par le pouvoir central ou local. Ce n'est pour autant

pas si simple puisque nous n'avons pas pu retrouver quelle pièce correspond, par exemple, à celle qui, multipliée par cinq, donne la valeur de 5 livres 12 sous 6 deniers et donc, à l'unité, court pour 1 livre 2 sous 10 deniers. Il faut considérer ensuite la nécessaire traduction de la valeur des espèces françaises, exprimée en monnaie de compte métropolitaine, c'est-à-dire en livres tournois puis en francs, en monnaie de compte utilisée dans les îles, c'est-à-dire en livres coloniales. Ainsi, par exemple, la « pièce de six sous tournois valant dix sous » correspond-elle au vingtième d'écu royal de six livres – frappé de 1726 à 1792 – dont le cours était fixé à 6 sous tournois en métropole. Celle-ci vaut, « argent des îles », 10 sous coloniaux, en vertu de l'arrêté pris le 20 pluviôse de l'an XIII (8 février 1795)<sup>29</sup>, après en avoir valu 9 jusqu'à cette date puisque la livre coloniale valait 1,5 fois la livre tournois depuis 1726... Les choses se compliquent encore avec la création du franc et des monnaies correspondantes en 1795. Si « une pièce de cinq francs », numéraire censé remplacer les écus royaux, figure dans l'inventaire à leurs côtés – ce sont les « écus de six livres » –, elle vaut, « argent des îles », 8 livres 6 sous et 8 deniers puisque la monnaie de compte n'y a pas encore été changée (voir plus loin) ! A cela s'ajoutent des appellations particulières et locales : le « louis dauphin » fait ici sa première apparition et nous cherchons encore à quelle espèce il peut correspondre. On relève enfin que les pièces d'or, portugaises notamment, suspectées d'être trop légères, sont pesées, pratique qui apparaît au début du siècle, et que leur prix dépend de leur poids, ce qui complexifie davantage encore l'attribution d'une valeur aux espèces. Ici c'est un certain Cayole qui intervient pour ce faire : c'est un orfèvre de Basse-Terre qui fut nommé par le capitaine général et le préfet, dès 1803, à la fonction de « vérificateur des monnaies d'or » et touchait, pour dédommagement de ce type d'exercice, un *sou marqué* par pièce vérifiée<sup>30</sup>.

### *B. La multiplication des monnaies de compte, révélatrice de la monnaie circulante*

Les archives de la pratique qui présentent des sommes et des valeurs exprimées en argent (acquisitions, legs et testaments, comptes de caisse, etc.) soulèvent souvent une difficulté propre à l'espace colonial antillais, particulièrement saillant en Guadeloupe. En effet, tandis que le royaume utilisait la livre tournois comme monnaie de compte, à laquelle ne correspondait plus d'espèces réelles, mais produisait des pièces dont la valeur était exprimée ainsi, les îles des Antilles prirent un chemin différent, distinguant à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle l'« argent de France » et l'« argent des îles ». Elles inventèrent ensuite leur propre monnaie de compte, d'utilisation exclusivement locale et jusqu'à présent pas mise en évidence, révélatrice de la circulation des espèces effectives, que nous nommerons par commodité « monnaie de comptabilité ».

Dans un premier temps, les échanges étaient réalisés en unités de compte de pétun (tabac), puis de sucre, en vertu du rôle économique

---

29. Archives Nationales de l'Outre-Mer (ci-après ANOM), C<sup>7A</sup>48.

30. Zay 1892, p. 192-193.

dévolu à la colonie. Celui-ci en devint un temps la véritable monnaie, même si des moyens de paiement différents, en d'autres produits ou en effets de commerce, pouvaient être utilisés comme mode de règlement. Pour plus de commodité, la monarchie introduisit, avec l'aide de la Compagnie des Indes, la livre tournois comme monnaie de compte en 1672, « ainsi qu'il se pratique en France (*sic*)<sup>31</sup> ». Face à l'inflation, celle-ci fut abandonnée dans l'ensemble des îles de l'Amérique française pour être remplacée, en 1726, par la livre coloniale, une fois et demie plus élevée. Lorsque le franc fut instauré comme monnaie de compte dans la métropole devenue républicaine entre 1795 et 1799 en remplacement de la livre tournois<sup>32</sup>, ce qui restait des colonies américaines ne fut pas concerné, malgré l'établissement des comptes du Trésor public en francs, en Guadeloupe, en 1802<sup>33</sup>. La livre coloniale maintenue fut dévaluée une première fois en 1805, à 1 contre 1,66 et une seconde en 1817, à 1 contre 1,8. Ce n'est qu'en 1820 que l'adoption du système monétaire en francs fut lancée en Guadeloupe<sup>34</sup> ; il faudra cependant plusieurs années et quelques actes législatifs supplémentaires pour l'imposer définitivement par une ordonnance royale de 1826 abolissant, de fait, la livre coloniale<sup>35</sup> (doc. 6).

- 1664 : Confirmation de la monnaie de sucre.
- 1672 : Comptes en livres tournois (l. t.).
- 1726 : Création de la livre coloniale (l. c.) : 150 l. c. = 100 l. t.
- 1795 : Création du franc en métropole.
- 1802 : Etablissement des comptes du Trésor public en francs.
- 1805 : Dévaluation de livre coloniale : 166,6 l. c. = 100 francs.
- 1817 : Nouvelle dévaluation de livre coloniale : 180 l. c. = 100 francs.
- 1820 : Etablissement des comptes en francs (arrêté local).
- 1826 : Computation de tous les comptes en franc (ordonnance royale).

#### **Document 6. Les monnaies de compte officielles en Guadeloupe.**

Si ce système de monnaies de compte différenciées entre l'île et sa métropole (1726-1826) paraît complexe, avec une période de chevauchement franc-livre coloniale surprenante (1795-1820), il faut révéler qu'un troisième système de compte, issue de la pratique et locale, s'y est adjoint à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dura jusqu'à l'instauration du franc. Les *moëdes* d'or portugaises et les *gourdes* d'argent espagnoles étant le numéraire dis-

---

31. *Arrêt du Conseil d'Etat touchant le cours des espèces d'argent dans les Isles françaises et Terre ferme de l'Amérique*, Versailles, 18 novembre 1672 (Archives nationales, (ci-après AN), E437 ; *Lois et constitutions*, I, p. 266 ; Zay 1892, p. 46-47).

32. L'établissement du système décimal (francs et centimes) fut adopté en avril 1795 et le nouveau monnayage défini en août. Un décret du 20 octobre 1798 imposa que les comptabilités publiques soient établies en francs et un autre l'ordonna pour tous les comptes le 23 septembre 1799 (Jambu 2002).

33. *Arrêté sur les comptes et le cours des monnaies*, Basse-Terre, 22 fructidor an X (9 septembre 1802) (ANOM, C<sup>7A</sup>58).

34. *Ordonnance portant que le système monétaire et la dénomination de francs et centimes seront seuls employés en Guadeloupe*, Basse-Terre, 18 mars 1820 (*Recueil des actes administratifs de la Guadeloupe*).

35. *Ordonnance du roi qui rend obligatoire dans deux îles de la Martinique et de la Guadeloupe (...) la computation monétaire en francs*, Paris, 30 août 1826 (*Lois, décrets, ordonnances...*, t. 26, p. 224-225).

ponible le plus courant, les particuliers ont appris à compter et à exprimer des sommes en *moëdes* et en *gourdes* « de comptabilité ». Ainsi, lorsqu'un notaire compte tant de *moëdes* d'or ou de *gourdes* d'argent dans la cassette ou la bourse d'un trépassé s'agit-il effectivement de pièces de monnaie, tandis que dans les actes privés, sans précision sur la nature ou l'origine du métal, il ne s'agit souvent que de valeurs. C'est ce que l'on comprend à la lecture de ce testament olographe d'un certain Boivin, avoué, déposé chez son notaire et ouvert après son décès, constituant l'acte d'affranchissement d'une jeune esclave, vraisemblablement sa fille naturelle<sup>36</sup> :

« Basseterre 8 mai 1805. Ma chère sœur, tu as bien voulu donner quelques soins à Zulime, la fille de Mariette à mademoiselle Deloste, et je connais d'ailleurs ton bon cœur. Je te remets la **somme de cent moëdes**, pour acheter cette enfant et assurer son sort par l'affranchissement. Si elle ne suffisait pas, je me flatte que tu y pourvois de quelque autre manière et j'espère que tu ne perdras pas de vue cette innocente créature. C'est la prière de ton frère. [Signature] »

La *peca* d'or portugaise de 6 400 réis, surnommée *moëde*, et qui valait alors 66 livres coloniales, sert ici clairement d'unité de compte pour indiquer la mise à disposition de la somme de 6 600 livres. Rien ne permet en effet d'affirmer que ce sont bien 100 pièces d'or qui ont été délaissées par le défunt. Un second document, concernant cette fois la cession d'une petite esclave en 1812 – Paulinette, orpheline, 8 ans – confirme que la *moëde* est régulièrement utilisée comme monnaie de comptabilité<sup>37</sup>. Marie-Élisabeth Patillon-Dutillet, veuve Bordié, propriétaire de l'habitation-sucrerie de la Montagne-Saint-Louis, cède l'enfant pour 1 320 livres « au nommée Louis, nègre libre », marchand à Basse-Terre. Celui-ci verse immédiatement 924 livres comptant – les 396 livres restantes étant à crédit –, soit :

« **Quatorze moedes** (= somme de compte) que le dit Louis a tout présentement, et à la vûe des notaires, comptée à la dite dame veuve Bordié, qui le reconnaît, **en espèces d'or et d'argent monnoyés** (= espèces réelles) de cours en cette île, vérifiées par un des peseurs publics. »

Qu'il y ait des pièces d'argent dans ce versement confirme que la *moëde* n'a servi que pour compter. La *moëde*, si présente en Guadeloupe, est devenue une monnaie de comptabilité locale. Le compte rond de 20 moëdes, correspondant aux 1 320 livres « argent des îles », montre à quel point la pratique est ancrée : on compte ainsi entre soi car on en manipule et le notaire se charge de transcrire l'équivalent en livres coloniales. Il faut donc vérifier, à la lecture des archives, si des précisions du type *moëde* « d'or », « du Portugal », « de bon poids », etc. sont données pour savoir s'il s'agit effectivement de pièces de monnaie physiques, et scruter les multiples de 66 pour savoir s'il s'agit de monnaie comptable. Mais ce n'est pas exclusif et dépend du contexte que l'historien doit savoir apprécier : ainsi est-il fort probable que les annonces régulièrement publiées dans la *Gazette officielle de la Guadeloupe* pour retrouver des esclaves marrons, fixant des récompenses d'une *moëde*, indiquent

36. ANOM, 2<sup>E</sup>3/9, 18 floréal an XIII.

37. ADG, 2<sup>E</sup>3/12, 3 janvier 1812.

quant à elles que le dénonciateur ou le chasseur de prime toucheront une pièce de métal précieux<sup>38</sup> :

« La mulâtresse Sophie âgé de 15 à 16 ans, petite, un peu voutée, lui manquant une dent devant, est maronne depuis deux mois, ses allures sont au Lamentin et à la Pointe-Noire ; ceux qui la ramèneront au susdit M. Quint, ou qui la feront conduire à la première geole, auront **une moëde de récompense.** »

On pratique de même avec la piastra de huit réaux, surnommée *gourde*, valant 9 livres coloniales. L'estimation des biens qu'apportent à leur communauté les époux libres de couleur Pierre Antoine et Jeannette Lecoœur, en 1815, est à ce titre révélatrice<sup>39</sup>. Lorsque les trois douzaines de serviettes sont prisées 324 livres, cela cache en réalité un compte en *gourdes*. Par division, on constate que la somme exprimée en livres correspond à celle de 36 *gourdes*. Trois douzaines faisant 36 objets, cela porte l'estimation d'une unité à une *gourde* de compte, solution pratique sans doute avancée par les contractants. Il faut donc, là encore, distinguer les *gourdes* effectives – avec précision quant à leur nature – des *gourdes* comptables, identifiables comme multiples de 9.

Les archives nous renseignent donc largement sur les monnaies en circulation, pour peu que l'on sache les appréhender. En effet, la distinction entre « monnaies réelles et effectives » et « monnaies de compte » est parfois ténue, d'autant que l'espace est particulier, cumulant aussi bien les premières que les secondes, dans une hétérogénéité nulle part ailleurs comparable.

### III. CONNAÎTRE LA CIRCULATION MONÉTAIRE AVEC LA NUMISMATIQUE

Si les archéologues peinent à identifier les monnaies trouvées en fouilles et les historiens celles couchées sur le papier, c'est faute de connaissance en numismatique, sans doute trop peu enseignée, et faute de références de qualité à destination des chercheurs. Pourtant, l'étude des pièces de monnaie elles-mêmes apporte beaucoup à la connaissance de la circulation monétaire, pointant le délaissement de la métropole et mettant en lumière l'esprit pratique et créatif des Guadeloupéens.

#### A. Les espèces fabriquées exprès pour les îles de l'Amérique française

Tous les numismates « des colonies » (Zay 1892, Mazard 1953, Buffon 1979, Lecompte 2007...) ont relevé à quel point l'Etat central a manqué à ses devoirs régaliens en fabriquant et en distribuant trop peu de numéraire aux Antilles. Ce n'était pourtant pas par manque d'intérêt, mais par excès de mercantilisme colbertien et, dans le contexte de cette pensée économique longtemps demeurée vivace, il s'agissait de « forcer » les îles

38. *Gazette de la Guadeloupe*, jeudi 21 février 1788.

39. ADG, 2<sup>E</sup>2/32, 26 juin 1815. Document publié et commenté sous la forme d'une plaquette à destination du public par L. Otvas et A. Lebel pour le Service éducatif des Archives départementales

à attirer les métaux des puissances productrices voisines, l'Espagne et le Portugal, dont le royaume finirait par profiter<sup>40</sup>. Le seul défaut d'ordre monétaire que l'Etat avait en conséquence à corriger était plutôt celui de la « menue monnaie », qui manquait régulièrement pour la solde des troupes et les échanges locaux, ce qui fut longtemps nuisible, par exemple, au développement des marchés. Mais la fabrication des petites espèces étant déjà trop couteuse proportionnellement à celles de grand module, leur transport à travers l'Atlantique les rendait définitivement trop onéreuses. Il fallait également qu'elles fussent acceptées et conservées sur place. Trois exemples de monnaies « coloniales » – d'argent, de billon et de cuivre – fabriquées et envoyées en Guadeloupe illustrent ces phénomènes.

C'est la Compagnie des Indes Occidentales qui, la première, reçut l'autorisation de fabriquer des espèces à destination des colonies américaines, alignées sur le système français, en février 1670<sup>41</sup>. Longtemps considérées comme fabriquées pour le Canada<sup>42</sup>, nous avons démontré qu'elles furent en réalité prévues pour la Guadeloupe et la Martinique<sup>43</sup>. Pour « faciliter le commerce intérieur », en favorisant notamment le paiement des salaires journaliers, des pièces de 15 et 5 sols en argent (doc. 7a) furent produites et distribuées dans cet espace. Appréciables par les liens, leur bonne qualité provoqua rapidement leur fuite, mal récurrence qui n'incita pas à renouveler l'expérience.

Les *sols marqués*, essentiellement des pièces royales de deux sols de billon envoyées en nombre dans les colonies au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, connurent en Guadeloupe un franc succès ; c'est pour cela que l'on décida d'en renvoyer « estampés » du C couronné symbolisant « Colonies royales » – d'où leur surnom local de *sols tampés* – en 1763<sup>44</sup> (doc. 7b) et que l'on en fabriqua une série exprès en 1779<sup>45</sup>. Leur succès, notamment auprès des militaires, conduisit à poursuivre la fabrication et la distribution ce type de monnayage au cours de la guerre d'Indépendance américaine, sous la forme des pièces de 2 sous « de Cayenne » présentées plus haut, au point d'en inonder toutes les Petites Antilles.

Les espèces de cuivre, en revanche, eurent beaucoup de mal à s'imposer en Guadeloupe. Menue monnaie que les autorités centrales considéraient comme nécessaire aux petits échanges, elles ne correspondaient pas au coût de la vie et à une mentalité habituée aux pièces de métal blanc hispano-américaines, illusion qu'offrait le billon ; elles étaient généralement réservées aux « nègres des champs<sup>46</sup> ». C'est pourquoi le sou de cuivre frappé à Paris en 1767 en vertu d'un édit d'octobre 1766<sup>47</sup>,

---

40. On a ainsi pu estimer que les importations annuelles de piastres en provenance des Antilles atteignaient 10 à 30 millions d'unités pour les seuls ports de Nantes et de Bordeaux au début des années 1780.

41. AN, Z<sup>1b</sup> 92 ; *Lois et constitutions*, I, p. 188 ; Zay 1892, p. 41-43 ; Mazard 1953, p. 124-125.

42. Mazard 1953, p. 12-13 et p. 31 (« les espèces créées en 1670 ne furent émises qu'en faible quantité et il semble qu'elles n'eurent jamais cours dans les îles », *sic* !) ; Lecompte 2007, p. 182-183, n° 185 à 187, les classe à « Acadie, Louisiane, Canada » ; Martin 2015, p. 21-23, n'évoque que la « Nouvelle-France » ; etc.

43. Jambu 2021b.

44. Paris, Imprimerie royale, 1766 ; *Code de la Martinique* 1767, p. 94-96 ; Zay 1892, p. 65-68.

45. Zay 1892, p. 69

46. Voir note 16.

47. Paris, Imprimerie royale, 1766 ; Zay 1892, p. 74-76.

distribué en Guadeloupe en 1768, fut immédiatement refusé par le public et fut stocké dans les entrepôts de la Marine, pour n'en ressortir que 30 ans plus tard. C'est en effet lors des difficultés financières dues par la guerre en 1793 que le gouverneur Collot décida de les distribuer à nouveau, en prenant auparavant soin de faire poinçonner les fleurs de lis présentes au droit du sigle « RF » (doc. 7c)<sup>48</sup>. Ces pièces, souvent perdues et trouvées dans le sol de l'île, doivent donc être datées de 1793 et années suivantes, et non de 1767 comme inscrit dans la légende.



a. Pièce de 15 sols « de la Compagnie des Indes », 1670.



b. Sol « tamponné » (C couronné) de 1763, réformé sur un sol « marqué ».



c. Droit du sou de cuivre de 1767 et droit du même sou réformé à la Guadeloupe en 1793.

**Document 7. Quelques-unes des pièces françaises fabriquées pour l'usage la Guadeloupe (collections de la BnF ©).**

*B. Les espèces transformées en Guadeloupe*

De fabrication ponctuelle et insuffisante, les espèces monétaires destinées aux Antilles en général et à la Guadeloupe en particulier ne suffirent jamais. C'est pour cela qu'en période de tension, et notamment

48. Zay 1904 ; Mazard 1953, p. 126.

pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, lorsque Français et Anglais se disputaient la souveraineté de l'île, les autorités locales firent preuve d'initiatives qui témoignent d'une certaine liberté monétaire. Fruit de l'influence entre les différentes îles des Petites Antilles, elles avaient pour but de pallier le manque de petit numéraire mais également de contrôler la qualité des espèces en circulation et d'empêcher qu'elles ne fuient. Trois exemples permettent à nouveau de s'en persuader.

En novembre 1802, un arrêt fut pris par le préfet et le capitaine général afin de couper des *piastres gourdes* en morceaux de 1 et de 4 escalins, « pour les besoins journaliers (...) et payemens des petits salaires », dont la valeur et la légalité était certifiée par la contremarque « RF » (doc. 8a)<sup>49</sup>. Les autorités anglaises qui occupaient l'île en avril 1811 furent confrontées à une difficulté similaire ainsi qu'à un manque temporaire de numéraire plus sérieux et, par l'application de pratiques déjà mises en œuvre à Gibraltar ou à Sainte-Lucie, dévaluèrent la livre coloniale, tout en marquant les espèces afin d'empêcher qu'elles ne soient exportées. C'est le sens du percement de la *piastre gourde* de 9 livres, qui valait toujours cette somme après prélèvement d'un carré dentelé, dont le prix était fixé à 1 livre (doc. 8b)<sup>50</sup>. Lorsque, deux ans plus tard, les *mocos* ou découpes de piastres que les Britanniques avaient créés en Martinique en 1797 (doc. 8c1) circulaient en Guadeloupe considérablement rognés, ils mirent en place leur contrôle par pesage et établissement d'un poinçon de vérification (doc. 8c2)<sup>51</sup>, le G couronné, déjà employé sur les piastres percées (docs. 8b2 et 8c3)<sup>52</sup>.

De toutes ces pratiques, cantonnées aux Caraïbes, aucune ne fut officiellement validée par un acte législatif de l'autorité souveraine et centrale, qui laissait faire. Mais ainsi les îles antillaises, dont la Guadeloupe, arrivèrent-elles à faire face à leurs difficultés monétaires les plus criantes, ajustant et corrigeant leurs pratiques à mesure de leurs expériences.

On ajoute que ces artefacts monétaires sont rares à retrouver matériellement, car fondus en nombre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour être remplacés par des pièces de monnaies « nationales ». Ils sont également difficilement identifiables dans les archives, sous le nom générique de *mocos*, que seule la précision d'une valeur peut parfois permettre de déterminer.

---

49. ANOM, C7A58 ; Zay 1892, p. 194-195.

50. Zay 1892, p. 196 ; Pridmore 1965, p. 233 ; Lyall 1998, p. 10-11.

51. Zay 1892, p. 197 ; Lyall 1998, p. 10-11.

52. Tandis que les Anglais le lisent comme l'initiale couronnée du roi Georges III, les Français y voient le symbole de la Guadeloupe demeurée royale...



a. Découpes de *piastre gourde*, le centre valant 4 escalins et une bordure 1 escalin (1802).



b. Piastre gourde percée, détail du poinçon (agrandissement) et *moco* de 20 sous correspondant au percement (1811).



c. *Moco* de Martinique (1797), *moco* contremarqué en Guadeloupe (1813) et détail du poinçon (agrandissement). Celui-ci est une copie réalisée par Zay à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>.

**Document 8. Quelques-unes des pièces de monnaie modifiées en Guadeloupe (collections de la BnF ©)**

C'est le défaut de petite monnaie qui a poussé le pouvoir central à parfois agir en produisant des monnaies au faible pouvoir libérateur et les Guadeloupéens à couper les gros modules d'argent qu'étaient les piastres. Ces petits objets, rarement visibles dans les écrits et conservés en peu d'exemplaires par le soin de quelques curieux, montrent que la numismatique est un complément indispensable à la connaissance historique et aux

53. Jambu 2021c, n° 126-130.

trouvailles archéologiques pour traiter et comprendre la question économiquement et socialement centrale des échanges du quotidien.

\*

Pièces de monnaie ayant survécu et parvenues jusqu'à nous dans un médaillier, découvertes lors d'une fouille ou couchées sur un inventaire de papier, toutes nous révèlent des éléments concrets et pratiques sur les moyens d'échange. Prises à part, elles ne reflètent souvent qu'un aspect des choses et il est nécessaire de croiser toutes les sources disponibles afin de les comprendre dans leur globalité. Les erreurs d'interprétation sont, en effet, rendues possibles par le peu de connaissance que nous avons de l'objet et de sa perception. Cette présentation succincte des trois sources qui permettent de cerner la circulation monétaire dans un espace insulaire particulier, en prévenant des difficultés auxquelles le chercheur peut se confronter, vise à combler un peu cette lacune. Elle n'en demeure pas moins l'ébauche d'un travail de plus grande ampleur que nous espérons livrer sous peu<sup>54</sup>.

## BIBLIOGRAPHIE

- Buffon 1979a : A. Buffon, La Guadeloupe à travers sa monnaie, *BSHG*, n° 39, 1<sup>er</sup> tr. 1979, p. 13-26.
- Buffon 1979b : A. Buffon, *Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe (1635-1919)*, Basse-Terre, SHG, 1979.
- Jambu 2021a : J. Jambu, *Monnaies et moyens de paiement dans les îles de l'Amérique française (Petits Antilles, 1625-1848)*, mémoire inédit d'HDR, en préparation (2021).
- Jambu 2021b : J. Jambu, The coins of the French West Indies Company, made «for the islands and Mainland of America» (1670), *The Journal of Early American Numismatics*, à paraître (2021).
- Jambu 2021c : J. Jambu, *Catalogue historique des monnaies américaines de la Bibliothèque nationale de France. Tome 1: Amérique du Nord. Monnayages coloniaux, monnaies des Antilles*, à paraître (2021).
- Jambu 2019a : J. Jambu, « Le temps de l'Espagne ». La circulation de l'or espagnol dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Trésors monétaires*, t. XXVIII, 2019, p. 47-88.
- Jambu 2019b : J. Jambu, Les « monnaies des pirates » : entre imaginaire collectif et réalité archéo-numismatique, dans *Archéologie de la piraterie des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, J. Soulat (dir.), 2019, Drémil-Lafarge, éditions Mergoil, p. 365-382.
- Jambu 2018 : J. Jambu, Hadrien aux Antilles. Un sou guadeloupéen réformé sur une monnaie antique au temps du rétablissement de l'esclavage, *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, décembre 2018, p. 467-473.

---

54. Cf. note 6.

- Jambu 2002 : J. Jambu, Le franc est mort, vive l'euro !, *L'Histoire*, n° 261, janvier 2002, p. 25-26.
- Lyall 1998 : R. Lyall, *West Indies Coinage. Some New Discoveries*, London, Spink, 1998.
- Lecompte 2007 : J. Lecompte, *Monnaies et jetons des colonies françaises*, Monaco, éd. V. Gadoury, 2007 (2<sup>e</sup> éd.).
- Martin 2015 : S. F. Martin, *French Coinage Specifically for Colonial America*, Ann Arbor, The Colonial Coin Collectors Club, 2015.
- Mazard 1953 : J. Mazard, *Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'union française, 1670-1952*, Paris, Bourgey, 1953, 202 p. + XVII pl.
- Mestre 2001 : M. Mestre (dir.), *RPF Site de Moulin à Eau, Capesterre Belle Eau*, Inrap, 2001.
- Morrisson *et al.* 1999 : Chr. Morisson, J.-N. Barrandon et C. Morisson, E. Le Roy Ladurie (préf.), *Or du Brésil, monnaie et croissance en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, (Cahiers Ernest Babelon n° 7), Paris, CNRS éditions, 1999.
- Pridmore 1965 : F. Pridmore, *The Coins of the British Commonwealth of nations. Part 3: West Indies*, London, Spink, 1965.
- Romon, Stouvenot, Lafleur 2014 : Th. Romon, Chr. Stouvenot et G. Lafleur, L'exécution de traîtres à la cause révolutionnaire en 1794. Découvertes archéologiques au Morne Savon en Guadeloupe, *Archéopages*, n° 39, octobre 2013-janvier 2014, p. 40-45.
- Serrand 2017 : N. Serrand (dir.), *RFO Guadeloupe, Port-Louis, route de la Piéta. Éléments des quartiers servile et résidentiel des habitations sucrières Barbotteau et Rodrigues*, Inrap Grand Sud-Ouest, septembre 2017, 2 vol.
- Vincens 2003 : B. Vincens (dir.), *RPS Anse à la Barque (épave napoléonienne). Commune de Bouillante, Guadeloupe*, Centre d'études et de recherches Caribéennes-Université des Antilles et de la Guyane, 2003.
- Vlack 2004 : R. A. Vlack, *An illustrated Catalogue of the French Billon Coinage in the Americas*, s. l., The Colonial Coin Collectors Club, 2014.
- Zay 1904 : E. Zay, Le sou colonial de 1767 à la Guadeloupe, *Bulletin international de numismatique*, III, 1904, p. 1-3.
- Zay 1892 : E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels*, Paris, Montorier, 1892.